



Extrait du procès-verbal du Conseil communal de Goumoëns
Séance du mardi 9 décembre 2025
Sous la Présidence de M. Gabriel Suter

Préavis municipal no 07/2025 – Modification des statuts de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)

Le Conseil communal de Goumoëns

- **Vu** le préavis municipal n° 07/2025 ;
- **Entendu** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- **Entendu** le rapport de la Commission des finances ;
- **Considérant** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **de refuser** la modification des statuts à l'article 30 avec l'ajout du texte « Les communes membre versent à l'association la totalité des montants reçus au titre du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels ».

Pour le Bureau du Conseil communal de Goumoëns

Le Président :

Gabriel Suter

La Secrétaire :

Cindy Grize



Goumoëns, le 9 décembre 2025